

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1152

Rubrik: Uri

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le capital-actions de la SA éditrice du journal est porté à 95 000 francs

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Adrien Kesselring,
Laurent Rebeaud
Abonnement: 80 francs pour une année
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens

La Société anonyme des éditions Domaine public a tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 2 décembre; point unique à l'ordre du jour: augmentation complémentaire du capital dans la mesure nécessaire à satisfaire les souscriptions reçues et agréées par le conseil d'administration. Le 10 juin, en assemblée ordinaire, les actionnaires avaient en effet autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital-actions par l'émission de 250 nouvelles actions au maximum; par lettre du 20 septembre, actionnaires et abonnés étaient invités à souscrire des actions, dont le montant d'émission avait été fixé à 200 francs; dans sa lettre, le conseil d'administration rappelait que «*depuis vingt ans, Domaine public est édité par la Société anonyme des éditions Domaine public, un instrument juridique qui confère à notre revue son indépendance économique. Cette société ne peut compter sur aucune autre recette que le prix des abonnements. Depuis sa fondation, elle a vécu d'un capital initial de 50 000 francs et n'a jamais fait appel à ses actionnaires ni à ses lecteurs pour éponger des déficits afin de passer les moments difficiles.*

La diversification de la presse romande ces dernières années a freiné le renouvellement de nos abonnés, nécessaire malgré un taux de fidélité élevé. En même temps, l'inflation soutenue depuis 1988 a alourdi nos dépenses. Nous pensons que la situation est près de se stabiliser mais il devient

nécessaire d'assainir notre bilan pour poursuivre sereinement notre activité.

Les demandes de souscription ont afflué au-delà de toutes les espérances: ce sont en effet 288 souscripteurs qui ont manifesté leur désir d'acquiescer au total 450 actions. Afin de ne pas refuser de nouveaux actionnaires, l'assemblée a donc décidé une augmentation complémentaire de capital, celui-ci étant désormais de 95 000 francs; les fonds propres de la société sont encore augmentés de 45 000 francs (les actions d'une valeur nominale de 100 francs étaient en effet vendues 200 francs).

Les nouveaux actionnaires ont reçu leurs actions cette semaine et ils jouissent désormais des mêmes droits que les anciens.

Les efforts de promotion entrepris depuis plusieurs années vont donc se poursuivre, voire s'intensifier: aux traditionnels envois de publicité adressés grâce à l'exploitation de divers fichiers que nous nous procurons (toute liste d'adresse est la bienvenue; n'hésitez pas à les communiquer à la rédaction) s'ajoutent chaque année une ou deux actions promotionnelles d'envergure. Ainsi, en 1993, DP était présent au Salon du livre et en septembre des cartes promotionnelles ont été insérées dans les 40 000 exemplaires du *Journal de Genève*, avec des résultats intéressants. Le conseil d'administration va étudier dès janvier les actions de promotion qui seront retenues pour 1994. ■

URI

Le gardien des Alpes

(cfp) Politiquement, Uri est un poids plume au Conseil national avec un seul député sur 200, même si ce député, Franz Steinegger, est un poids lourd puisqu'il préside le Parti radical suisse. Or, Uri fait obstacle à la politique de transit à travers la Suisse. Depuis l'ouverture des liaisons entre le nord et le sud à travers les Alpes, Uri est un pays de passage. A diverses reprises les décisions des Urnais de résister à des pressions extérieures leur ont coûté cher, par exemple lorsqu'ils ont été excommuniés par le pape pour ne pas avoir respecté l'embargo décrété contre Milan ou lorsque les Visconti, alliés des Habsbourg, ont bloqué le trafic pendant la guerre qui aboutit à la bataille de Sempach.

Actuellement, par exemple, l'économie uranaise est menacée par les mesures d'économie fédérales. La restructuration des fabriques de munition fera de la fabrique d'Altdorf une succursale de celle de Thoune où se trouvera la direction générale. Au surplus, aux 253 places

de travail déjà supprimées, s'en ajouteront 150 si bien qu'il en restera environ 600. Pour les CFF aussi, les changements sont rapides et se traduisent par des suppressions de trains et d'emplois. A partir de l'horaire 1994, selon le mensuel uronais *Alternativ*, non seulement des trains régionaux seront supprimés, mais il faudra quitter Zurich à 21 h. 30 (au lieu de 23 h. 07) et Lucerne à 22 h. 27 (actuellement 23 h 30) pour rentrer dormir dans le canton d'Uri. Et malgré tout ce canton devrait être au service de l'Europe entière pour notre prospérité nationale.

On ne s'étonne pas, dans ces conditions, que tant le canton que la commune d'Altdorf aient aidé la présentation au Théâtre zurichois de la Gessnerallee d'un opéra parlé en dialecte uronais intitulé *Attinghausen* du nom d'un seigneur du lieu qui a peut-être provoqué la dérive actuelle en ouvrant le pays d'Uri au transit à travers le Gothard.

En regardant la carte nationale, on constate que le canton d'Uri est le seul à avoir des frontières communes avec des cantons porteurs des autres cultures nationales: les Grisons, le Tessin et le Valais. ■